VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

# Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE

### POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, servant comme "Shop" de Forge et Charron.

COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine.

LE TERRAIN VACANT, contigu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses, désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew.

COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

**Valentine Springer et als vs George Springer et als.**

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, No 92,709.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 7 juin 1910, par Jas H. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 avril 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et aussi en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Stephen Springer daté et signé du 26 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, et du No 91,416, de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre T dans l'ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Mazant, Bartholomew et Royale, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910 annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds [159] onze pouces [11"] de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce [1"] entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1896, par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-quatre pieds [34'] cinq pouces [5"] de face à la rue Bartholomew, soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre Q sur le devis et certificat ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-sept pieds [37'] deux pouces [2"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la portion des lots originaux Nos 2 et 3.

Les améliorations qui s'y trouvent comprenant deux vieilles bâtisses, mais autrement vacantes et connues comme Nos municipaux 737-739 rue Bartholomew, contigu à la propriété troisièmement décrite.

5. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre P sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage vingt-quatre pieds [24'] six pouces [6"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] entre lignes égales et parallèles. Ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original No 3. Les améliorations sont désignées par le No municipal 731 rue Bartholomew. Le cottage simple, moderne et bien construit contenant 4 chambres, hangar, citerne, cour et allée briqueté.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre O, sur le devis et le certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage vingt-sept pieds [27'] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de cent neuf (109') pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant composé de la plus grande portion du lot original No 4.

Les améliorations comprennent le cottage simple, 4 chambres, vestibule, hangar, citerne, cour briquetée, le faisant un "home" compacte, chaque chambre ayant accès du vestibule à chaque chambre ayant une ouverture l'une de l'autre, désigné par le No municipal 729 rue Bartholomew.

7. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre N, sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage, trente-six pieds [36'] dix pouces [10"] de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de cent neuf pieds [109'] entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original 5 et d'une petite portion du lot original No 4. Sur le terrain se trouve un cottage double, désigné par les Nos 723-725 rue Bartholomew et contient 2 chambres, vestibule, cuisine, hangar, citerne, cour en briques et allée et loué au très bas prix de $7 par côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. La portion à crédit devant être garantie par billets, lien de vendeur et hypothèque sur la propriété, et l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes sur la propriété pour l'année 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer les frais des actes de vente devant être passés pardevant Joseph T. Walton, notaire, et lesdits actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5 7

# Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## MARDI, LE 7 JUIN, 1910.

**SUCCESSION DE MICHAEL WALSH.**

No 92,017—Cour Civile de District—Division C.

## Propriétés de Valeur dans le Premier District.

No 2301 avenue Cleveland, coin de la rue Miro, une Epicerie Etablie. Nos 2305-2307 avenue Cleveland, un Bon Cottage Double. Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi:

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Par un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé du 30 avril 1910, et à moi adressé, j'offrirai en vente, MARDI, le 7 juin 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No cinq cent cinquante-deux, borné par les rues Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, S. Miro, Canal et Tonti, désignés par les Nos 21 et 22, d'après un devis annexé à un acte de vente par la succession de F. F Guion à A. B. James, exécuté pardevant F. O. Stark, ancien notaire en cette ville le 9ème jour d'avril 1866, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent vingt pieds huit pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles. Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre; et le lot No vingt-deux forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue S. Miro.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1910. L'acte de vente devant être passé pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 doit être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

John D. Grace, avocat.

PETER GALLAGHER, Encanteur,

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5 et 7

# Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## CE "OLD LANDMARK"

CONNU COMME

## COLOMBO'S HORSESHOING SHOP,

**No 2214 Rue St-Philippe.**

**SUCCESSION DE LUIGI COLOMBO.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 92,636.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 825 rue Union, il sera vendu, MERCREDI, le 15 juin 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé du 9 mai 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Galvez et Miro, désigné comme lot No 4 et mesurant vingt-neuf pieds, six pouces et un tiers de ligne à la rue St Philippe, vingt-neuf pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur quatre-vingt-douze pieds six pouces et trois-quarts de lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Galvez, et quatre-vingt-douze pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistant d'un établissement pour ferrer les chevaux et résidence, et sont connues comme le No 2214 rue St Philippe.

Acquis par le défunt Louis Columbus (ou Luigi Colombo) de la "Firemen's Building Association", par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté du 15 mai 1892, livre des transferts 142, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1910 et pour tous les certificats. Lesdits billets devant être garantis par lien du vendeur et le "pact de non alienando" et hypothèque, l'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant U. Marinoni Jr, notaire, et doit déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication immédiatement entre les mains de l'encanteur et assurer la propriété en faveur du porteur du billet hypothécaire.

G. M. Hornor, avocat.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 15

# Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.**

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

## Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,

No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

## Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,

5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 28 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan deposé en l'étude de Stark, notaire, ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magazine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magazine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910 au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (anciennement carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci-devant Plaquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Forsbey, voyer, déposé comme plan neuf en l'étude de C. Cousin Ledreyere, ancien notaire de cette ville et aussi sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Pilié, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Lesdits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après lesdits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept (7 0|0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaefflin.**

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

## VENTE EN PARTAGE

**Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains,**
1804 rue Octavia, coin de la rue Daneel (vis-à-vis du Parc Daneel).
**Joli Cottage Simple,** 5515 rue Daneel.
**Excellent Site pour Bâtir,** rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 489, borné par les rues Octavia, Daneel (autrefois Rempart), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Daneel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Daneel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de ce-la, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges; servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Daneel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Daneel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre sont pris de et forment parti des lots originaux No sept, huit, neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres clauses de sécurité; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

22 mai—22 29 juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme JULIA O'NEIL, Epouse décédée de John Hussey.**

No 90,970—Cour Civile de District—Division B.

## Maison de Résidence Simple à Deux Etages, Bien Située, No 240 rue S. Claiborne.

## A L'ENCAN, MARDI, 14 JUIN, A MIDI,

## A la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 Rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire, il sera offert à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 14 et 15 dans le carré borné par les rues S. Claiborne, Gasquet, S. Robertson et l'avenue Tulane. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face rue S. Claiborne sur 11 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande maison de résidence simple, en bois, à deux étages ayant de grandes galeries devant et sur les côtés, corridor à escalier et huit chambres. Elle est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en billets de un et deux ans, avec intérêt annuel de huit pour cent de leur date jusqu'à leur paiement; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910, et payant en sus du prix d'adjudication le coût de tous les certificats incidents et nécessaires à la livraison des titres et le coût de l'acte. L'acte de vente pardevant George F. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE
IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.
No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtis et des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

MARDI, le 14 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill", machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUBACK & STERN, Encanteurs

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.

11 mai—11 16 22 29—juin 5 12 14


# UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. —Incorporée en 1882— LOUIS RUCH, Secrétaire.

**Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de**

## FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau : 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.


VENTES A L'ENCAN.

# Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

**UNE VOITURE.**

Succession de Marie Malloy, veuve de George L'Hote.

No 92,331—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 Carondelet—VENDREDI, le 27 mai 1910 à 11 heures a. m. sur les lieux, 2226 rue du Canal, coin Miro, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

UNE VOITURE.

Conditions—Comptant.

C. F. Claiborne, avocat.

15 mai—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE.**

Charmant cottage "Home" élevé dans un des plus jolis endroits de la magnifique rue du Canal,

No 2226 RUE DU CANAL,

Encoignure de la rue Miro.

Joli Terrain pour bâtir, rue Miro, entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland.

Emma L. Roca et al vs Rosalie O. L. Koops et al.

No 92,978—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER,—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 31 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1910 et signé le 28 avril 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 523 borné par les rues Canal, Cleveland, Miro et Galvez, désignée par la lettre 8, et mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté du 5 mars 1910, comme suit: Le lot 8 formant l'encoignure des rues Canal et Miro, et mesurant 68 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Canal sur 182 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Miro, 119 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur une première ligne sur le côté vers la rue Galvez de la 64 pieds 4 lignes de largeur sur une deuxième ligne s'étendant vers la rue Galvez de la 87 pieds 2 pouces 7 lignes sur une seconde profondeur s'étendant diagonalement vers la rue Cleveland, et 109 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2226 rue du Canal, et comprenant un cottage de résidence simple bien construit, avec bâtisse à deux étages dans le fond, retiré de la banquette et contenant vérandah sur le devant, vestibule, salon à arche, 5 chambres à coucher, chambre à bain, salle à manger, cuisine, office, "store room", armoire pour linge; la maison est bien tapissée et en bonne condition.

Un joli "Home" dans une des plus jolies portions de la magnifique rue du Canal.

2. Un certain lot de terre désigné par la lettre B sur un devis par Seghers, contigu à la propriété ci-dessus dans le fond, et mesurant 32 pieds de face à la rue Miro sur 97 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Cleveland, 109 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal, et 34 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, représenté par billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour la collection desdits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer et payer en au-dessus en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Walter L. Gleason, avocats.

30 avril—30—mai 1 8 15 22 29 31

# Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## MARDI, 7 JUIN 1910.

Succession de Michael Walsh

No 92,017—Cour Civile de District, Div. C.

## LE CONTENU DU MAGASIN D'EPICERIES

## No 2301 Ave. Cleveland, coin S. Miro.

Sera vendu à la Bourse des Propriétés Immobilières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne,

**A MIDI.**

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé du 30 avril 1910, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, le contenu du magasin d'épiceries situé au coin de la rue S. Miro et de l'avenue Cleveland, se composant d'un assortiment d'épiceries, notions, articles de bois, tabacs et installations, etc.

Conditions—Comptant.

PETER GALLAGER, Encanteur.

442 Bâtisse Audubon.

John D. Grace, avocat.

26 mai—26 29—juin 4 7

# E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Une Occasion Merveilleuse d'Acquérir

## Un Magnifique Terrain

**Dans le 1er District, RUE CALLIOPE,**

Tout près de l'Avenue St-Charles,

Et en vue de la Bibliothèque Publique et son terrain, dans l'ilet au coin de la rue Carondelet et de l'Avenue Howard.

Succession de Mlle Kate O'Keefe.

No 92,305—Cour Civile de District, Division E, Dossier 1.

**MARDI, 31 MAI 1910,**

à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 25 avril 1910, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Naïdes (maintenant St Charles), Appollon (maintenant Carondelet) et Promenade Triton (maintenant Avenue Howard), désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 22 février 1850 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt-sept (27) pieds, trois (3) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope sur cent un pieds (101), huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1910 et l'acte de vente à ses frais pardevant W. McL. Fayssoux, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication entre les mains de

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

29 avril—29—mai 1 8 15 22 29 31

VENTES A L'ENCAN.

# Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alfred Conrad et épouse.

No 93,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

EN VERTU de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 17 mai 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, LUNDI, le 30 mai 1910, à 10:30 heures a. m. sur les lieux No 1518 rue Mandeville, dans le Troisième District de cette ville, un lot d'Outils de "Screwmen" et un lot de Meubles de Maison et Effets d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

20 mai—20 24 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE. DE (4)**

## Terrains désirables dans le Sixième District pour Bâtir.

**Rue Jena, coin Liberté.**

Ilet rue Franklin et Cadiz.

## 20 Actions du fonds capital de la Central Manufacturing Co.

JEUDI le 23 juin 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Mme S. C. I. Dick vs Mme L. A. Atzenhoffer et Als.

No 92,498 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 13 mai 1910, et signé en cour ouverte le 19 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Liberté (autrefois Green), S. Franklin, Jéna et Cadiz, désigné comme ilet 97, sur un plan de C. F. Zimple, voyer, daté du 15 mars 1834, annexé à un acte de vente passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et connu comme ilet No 513 sur un plan de H. C. Brown, voyer, daté du 2 août 1895. Lesdits lots sont désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jéna sur 120 pieds, 5 pouces et quatre lignes de profondeur, et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Liberté et Jéna.

2° Vingt actions du fonds-capital de la "Central Manufacturing and Lumber Co." représentées par certificat No huit.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et payer pour tous certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant déposés au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 20 21 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SUCCESSION**

No 1518 rue Mandeville entre Robertson et Claiborne,

JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Alfred Conrad et épouse. No 93,296 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 17 mai 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges, qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, mesurant en mesure américaine, 28 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, d'après un plan dressé par Vairin, le 30 avril 1850, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre de plan No 4.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres bien tapissés partout, dans la cour il y a hangar, citerne, etc., et porte le No municipal 1518 rue Mandeville.

2° Une bâtisse pour camp, situé sur le bord du Lac Ponchartrain à et près du Canal du Peuple.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de payer pour tous certificats requis pour ladite vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE DE PROPRIETE A ALGER.**

Cottage double retiré No 218-20 avenue Pacifique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer.

Cottage double retiré, No 1015-17 rue Thayer entre les rues Pacifique et Atlantique.

Les terrains de choix pour bâtir avec améliorations rue Thayer, encoignure de la rue Pacifique, l'ilet avenue Pélican et rue Atlantique.

JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mary Johnson et al vs Rose L. Johnson. No 92,616—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 9 mai 1910, et lu et signé en Cour ouverte le 13 mars 1910, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Cinquième District, désignés comme lots Nos 5 et 6 de cette ville, l'ilet No 5 borné par les avenues Thayer, Peter, Atlantique et Pacifique contigu l'un à l'autre et mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, retiré, couvert en ardoises, galerie sur le devant, contenant 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc. de chaque côté, près des chars, marché, école et portant le No municipal 1015-17 rue Thayer.

2° Trois lots de terre situés dans le même ilet que les lots ci-dessus, désignés comme Nos 7, 8 et 9; les lots 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur; le lot No 9 formant le coin de la rue Thayer et de l'avenue Pacifique et mesurant 28 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur à l'avenue Pacifique.

3° Deux lots de terre situés dans le même ilet ci-dessus, désigné comme lots Nos 10 et 11, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 6 3|4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois retiré, couvert en ardoises avec mansarde, contenant 5 chambres, hangar, citerne, cour, etc., de chaque côté, près des chars, marché, école, et portant les numéros municipaux 218-20 avenue Pacifique.

Conditions—Comptant. L'acquéreur doit assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de déposer chez l'encanteur 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente, tous les actes de vente devant être pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Chas. F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

P. J. Hennessy, avocat pour le défendeur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 13 14 15 16

VENTES A L'ENCAN

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Interdiction de Frank R. Rawlins.**

No 92,113—Cour Civile de District.

**JEUDI, le 2 juin 1910**

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté et signé du 16 avril 1910, je vendrai à 1 heure et à l'endroit ci-dessus nommés comme suit—

Premier—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans (autrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) faisant face à la rue State, entre l'avenue St-Charles et le Marécage, et s'étendant en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale, et la ligne supérieure de Hurstville, lesquels lots sont désignés par les numéros quatre-vingt-dix-neuf et cent, d'après un plan dressé par W. H. Williams voyer, daté du 13 mai 1877, annexé à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. Lavillebeuvre, exécuté pardevant Charles T. Soniat, un notaire en cette ville, le 18me jour d'octobre 1881; lesquels lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue State et s'étendant en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale et de la ligne supérieure de Hurstville.

D'après un plan d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 20 août 1898, annexé à un acte d'achat de Mme Jessie Robertson Wing, épouse de Albert Gallatin Tebo, un premier propriétaire, les dits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue State, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot quatre-vingt-dix-neuf a une profondeur de cent quarante six pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No 98, et cent quarante-cinq pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 100; et le lot No cent a une profondeur de cent quarante-cinq pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 99 et une profondeur de cent quarante-cinq pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No 101; et trente pieds de largeur sur la ligne du fond, toutes lesdites profondeurs étant plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence simple à deux étages contenant 6 chambres, chambre à bain, galeries, écuries, hangars, etc. et portent le numéro municipal 2325 rue State.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, lequel lot mesure quarante-et-un pieds huit pouces de face à la rue Delachaise sur cent vingt-huit pieds de profondeur sur le côté de la rue Chestnut, et d'une profondeur sur le côté opposé de quatre-vingt seize pieds sur une ligne s'étendant de la rue Delachaise, de là neuf pieds quatre pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Chestnut, de là trente-deux pieds sur une ligne s'étendant à la ligne du fond, et trente-deux pieds quatre pouces en largeur sur la ligne du fond, étant composé du lot original No 18 et des portions du fond des lots Nos 19, 20 et 21.

Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages contenant 9 chambres, chambre à bain, vestibules, galeries, 3 citernes, hangars, etc., et portant le numéro municipal 1221 rue Delachaise.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet et borné par l'avenue Louisiana, les rues Colisée, Prytanée et Delachaise, désigné comme l'ilet municipal No 332, ledit lot est désigné par le numéro vingt-quatre, sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté du 4 octobre 1865 et déposé en l'étude de Oscar Drouet, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente et un pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Delachaise sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, chambre à bain, galeries, citernes, hangars, etc., et portant le numéro municipal 1431 rue Delachaise.

Quatrième—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 706, borné par l'avenue Napoléon, les rues Sud Roman, Jena et Sud Derbigny, désignés comme lots Nos huit et neuf sur un plan par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 1er mai 1897, et annexé à un acte de dépôt passé pardevant Emile J. Barnett, un notaire en cette ville, le 10me jour de janvier 1898, d'après lequel ledit plan lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit, à savoir: Le lot Huit mesure trente pieds, six pouces et cinq lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot Neuf formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Sud Roman et mesurant trente pieds, six pouces et six lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur à la rue Sud Roman.

La propriété est vacante.

Cinquième—Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans ledit ilet No 706, borné par l'avenue Napoléon, les rues Sud Roman, Jena et Sud Derbigny, désignés comme lots Nos six et sept sur ledit plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 1er mai 1897, et annexé à un acte de dépôt en l'étude de Emile J. Barnett, ancien notaire en cette ville, daté du 10 juillet 1898; d'après lequel dit plan lesdits lots mesurent chacun trente pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Cette propriété est vacante.

Sixième—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 42, borné par les rues Lower Line, McCarthy, Millaudon et Mississippi, laquelle portion de terre est désignée par la lettre B, sur un plan de F. H. Waddell, voyer et ingénieur civil daté du 19 avril 1905, annexé à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville, le 3 novembre 1905 et d'après ledit plan ledit lot B commence à une distance de soixante pieds sept pouces sept lignes du coin des rues Lowerline et Macarty, et mesure quarante-cinq pieds six pouces de face rue Lowerline sur une profondeur de cent trente-quatre pieds trois pouces trois lignes sur le côté du lot A vers la rue Macarty et cent trente-sept pieds huit pouces deux lignes de profondeur sur le côté du lot C vers la rue Mississippi et quarante-cinq pieds un pouce trois lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent une magnifique maison de résidence à deux étages, moderne, ayant sept grandes chambres, corridor de réception, chambre de domestique, chambre à bain, cabinet à linges, galeries, corridors, hangars, etc., et porte le numéro municipal 428 de la rue Lowerline.

Septième—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste-Marie, désigné comme terrain No Quinze sur un plan de Hugh Grant, voyer, le 13 mars 1849, déposé en l'étude de J. P. Gilley, alors notaire en cette ville; ledit terrain mesure vingt-sept pieds, deux pouces et une ligne de façade rue Félicité sur une profondeur de cent trente pieds, onze pouces sur la ligne du terrain No Quatorze, et de cent trente-trois pieds, un pouce et deux lignes du côté du terrain No Seize, et vingt-sept pieds, deux pouces et une ligne de largeur à l'arrière, sur une allée de dix pieds de largeur, commune aux terrains dudit carré faisant face à la rue Félicité.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec arrière partie élevée, ayant neuf chambres, corridor, bain, auvent, etc., et porte le numéro municipal 1206 rue Félicité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, après date, portant sept pour cent d'intérêt par an. La partie à crédit devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son ordre, et par lui endossés; l'intérêt partant de la date de l'adjudication; le ou les billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue; l'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour non-paiement des billets à leur maturité; là où les ventes devront être faites sujettes à tous baux existant actuellement sur lesdites propriétés, et l'acquéreur ou les acquéreurs auront droit au loyer seulement à partir de la date de l'exécution de l'acte de vente les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante, payant les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire; et un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente, entre les mains de

GEO. ST-PAUL, Encanteur,

1 mai—1 8 15 22 29—juin 2